

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 septembre 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

La situation au Moyen-Orient**Mesures visant à éliminer le terrorisme
international****Lettre datée du 25 septembre 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur le dernier incident de la campagne de terrorisme menée par les Palestiniens contre les citoyens israéliens.

Hier, 23 septembre 2002, dans la soirée, des Palestiniens armés ont tué par balles Shlomo Yitzhak Shapira, âgé de 48 ans, alors qu'il marchait dans les rues de la ville d'Hébron en compagnie de ses enfants, dont trois ont été blessés. L'un des blessés n'a que 9 ans. La famille s'était rendue à Jérusalem pour célébrer la Fête des tabernacles à la grotte de Machpela, lieu de pèlerinage millénaire situé au centre de la ville, sacré tant pour les Juifs que pour les Musulmans. Après avoir tiré sur Shlomo Yitzhak Shapira et ses enfants, les attaquants se sont enfuis vers un marché voisin se trouvant sous la juridiction de l'Autorité palestinienne.

Le Gouvernement israélien considère que les dirigeants palestiniens sont entièrement responsables de cet ignoble attentat, tout comme ils sont responsables de toutes les attaques terroristes lancées du territoire qu'ils contrôlent. De toute évidence, les dirigeants palestiniens manquent à leurs obligations de mettre fin à tous les actes de terrorisme et d'empêcher que leur territoire serve de base à des attentats visant des civils.

Non seulement les dirigeants palestiniens s'abstiennent-ils de prendre la moindre mesure pour combattre le terrorisme mais, en outre, ils encouragent, financent et soutiennent les attentats terroristes qu'ils considèrent légitimes. Même lorsqu'ils prétendent condamner les actes de terrorisme, les dirigeants palestiniens continuent d'en justifier certains en les qualifiant d'actes de « résistance légitime ». Même à l'ONU – Organisation dont les organes constituants et le Secrétaire général ont, à maintes reprises, fait valoir le principe selon lequel aucun attentat commis contre des civils ne peut en aucun cas être justifié – la partie palestinienne affirme avec aplomb que certaines attaques constituent des actes de « résistance légitime »



au regard du droit international et dernièrement dans une déclaration faite le 5 août 2002 lors de la reprise de la dixième Session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

Tant que les Palestiniens considèreront que les attentats contre les Israéliens sont légitimes, ces attentats se poursuivront. Et tant que les attaques terroristes continueront, il sera impossible de parvenir à un règlement politique durable.

Israël demande à la communauté internationale de condamner dans les termes les plus énergiques ces actes criminels de terrorisme, ainsi que le soutien et l'aide apportés par les dirigeants palestiniens actuels à leurs auteurs. En outre, Israël demande aux dirigeants palestiniens d'honorer leurs obligations, d'arrêter les chefs terroristes et de les faire traduire en justice, de cesser les incitations à la violence dans les médias officiels et de mettre fin à tout appui, moral et matériel apporté aux auteurs des actes de terrorisme, conformément aux engagements qu'ils ont pris et aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373.

La présente lettre fait suite à mes nombreuses lettres donnant une description détaillée de la campagne de terrorisme lancée par les Palestiniens en septembre 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 160 (Mesures visant à éliminer le terrorisme international) et 36 (La situation au Moyen-Orient), et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**
